Arrachage de haies

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 03 Nov 2026 16:13

A compter du 1er octobre 2026, le rÃ©gime unique de la haie entre en vigueur. ContrÃ¨tement, un guichet unique dÃ©partemental est mis en place pour recevoir les dÃ©clarations de destruction de haies, coordonner l'instruction et dÃ©livrer une rÃ©ponse unique Ã l'usager.**Tout projet de destruction de haie ou dâ€™alignement dâ€™arbre doit faire lâ€™objet dâ€™une dÃ©claration sur le portail haie.beta.gouv.fr.**